



SEN-043 20/21

## Solution de comité de gestion

### QUESTION ET RÉPONSE #2

3 février 2021

---

#### Question 5:

La section Critères obligatoires - M14: La solution sur site est obligatoire: Nous sommes une compagnie SAAS, n'êtes-vous pas ouvert à une offre SAAS dans ce cas?

#### Réponse 5:

Le Sénat n'accepte que des solutions sur site et n'est pas ouvert à une offre SAAS.

---

#### Question 6:

Pour l'annexe «B» - Base de paiement / tarification de la solution: Combien d'utilisateurs au total aurez-vous dans les conseils d'administration et les comités? Veuillez spécifier combien d'utilisateurs uniques auront besoin d'accéder au portail et au matériel du conseil, y compris combien de créateurs et combien de spectateurs?

#### Réponse 6:

La solution proposée devrait avoir suffisamment de licences pour un total de cent (100) utilisateurs: quatre-vingt-dix (90) utilisateurs uniques ayant accès à la lecture, à l'impression et à l'annotation et dix (10) utilisateurs ayant un accès complet pour créer, gérer et publier tout le matériel.

---

**Question 7:**

Annexe «D» - Formulaire de dépôt direct - est-il possible de partager le format modifiable du formulaire de dépôt direct?

**Réponse 7:**

Non, s'il vous plait utiliser la version dans la DP.

---

**Question 8:**

À la page 19 du document d'appel d'offres, il y a un tableau intitulé Critères d'évaluation technique. Pour éviter toute ambiguïté, ce tableau doit-il être rempli par le soumissionnaire ou s'agit-il uniquement d'une ligne directrice sur la manière dont le Sénat entend évaluer les soumissions?

**Réponse 8:**

Le soumissionnaire doit inclure le tableau des critères techniques cotés dans son offre et s'assurer que le numéro de page et de paragraphe dans l'annexe du soumissionnaire est indiqué dans la colonne intitulée « Renvoi » pour tous les renseignements cotés inclus.

---

**Question 9:**

Est-ce que le Sénat accepterait des solutions infonuagiques approuvées par le gouvernement du Canada pour traiter l'information protégée B?

**Réponse 9:**

Le Sénat n'accepte que des solutions sur site et n'est pas ouvert à une offre SAAS.

---